



IMMATRICULATION D'UNE SARL AVEC ACTIVITE : CREATION

Le dossier est constitué :

De l'imprimé M0 ([cerfa 11680](#)) : en deux exemplaires complétés et signés en original par le dirigeant ou son mandataire + intercalaire M0'SARL ([cerfa 11772](#)) pour la déclaration relative aux dirigeants.

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ 1 exemplaire des statuts signés et paraphés en original par tous les associés.
 - Mentionner les NOM et ADRESSE de la Banque où sont déposés les fonds ou fournir l'attestation bancaire de dépôt des fonds en banque. Préciser les modalités de la libération du capital (intégrale ou partielle).
 - Joindre les annexes annoncées dans les statuts (ex : état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS).
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination du ou des gérant(s) s'ils ne sont pas désignés dans les statuts, signé en original par les associés, avec la mention « bon pour acceptation de fonction » du gérant.
- ✓ Justificatif d'identité du ou des gérant(s)

Ressortissant de nationalité française ou d'un Etat membre de l'UE :

Copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité, ou copie du passeport en cours de validité.

Ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen ou d'un Etat avec lequel ont été conclus des accords (Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Monaco) :

Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

Ressortissant d'une autre nationalité résidant en France :

L'un des justificatifs ci-après :

- copie du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/ TS) portant la mention " passeport talent " délivré sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- copie du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/ TS) portant les mentions " entrepreneur/ profession libérale " ou " vie privée et familiale " ;
- copie de la carte séjour temporaire ou pluriannuelle ou certificat de résidence algérien, portant la mention " vie privée et familiale " (ou copie de son récépissé de renouvellement) ;
- copie de la carte de séjour temporaire ou pluriannuelle portant la mention " entrepreneur/ profession libérale ", ou certificat de résidence algérien portant la





mention “ commerçant ” (ou copie de leur récépissé de première demande) ;

- copie de la carte de séjour “ compétence et talent ” ;
- copie de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention “ passeport talent ” délivrée sur le fondement du 5° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (ou copie de son récépissé de première demande) ;
- copie de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention “ passeport talent ” délivrée sur le fondement du 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- copie de la carte de résident (ou copie de son, récépissé de renouvellement).

Etranger non résident en France

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.
- ✓ [une déclaration de non-condamnation et de filiation](#), datée et signée en original par le gérant.
 - ✓ Si la gérance est majoritaire, joindre un formulaire TNS ([cerfa 11686](#)).
Mention obligatoire : N° de Sécurité Sociale.
 - ✓ 1 original du rapport du commissaire aux apports si un apport en nature excède 30 000 euros, et si la valeur totale des apports en nature est supérieure à la moitié du capital.
 - ✓ Copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication.
 - ✓ Justificatif de la jouissance du local : copie du bail au nom de la société signé des deux parties ou du contrat de domiciliation ou [attestation de mise à disposition](#) datée et signée.
 - ✓ Si l'établissement du siège se fait au domicile du dirigeant, fournir une **copie de quittance de loyer ou copie de l'avis de taxe foncière ou facture EDF ou eau ou téléphone fixe** (pas de facture de téléphone mobile, internet ou assurance).
 - ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : [pouvoir](#) signé des deux parties.
 - ✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité.

Coût de la Formalité

Frais greffe : 39,42 euros par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Gap.

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes.

Informations

- Installation d'une enseigne : Contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé M0 et les statuts.





- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC www.afnic.fr
[Déclaration relative au nom de domaine.](#)
- SARL à capital variable : indiquer dans l'annonce le montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit.

Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : www.hautes-alpes.cci.fr

